

## BULLETIN DES RÉGIONS

# Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

### Tables des matières

- Pour une Politique en itinérance : p. 2-4
- Prolongation d'IPAC : où en est-on ? : p. 5-6
- De nouveaux critiques en chambre : p. 7
- Que doit-on attendre du Budget fédéral ? : p. 8
- Demandes du RSIQ face au budget Audet : p. 8
- Avis du RAPSIM sur le budget Audet : p. 9-10
- Droits sociaux : le Canada et le Québec devant l'ONU : p. 10
- DPJ : A-t-on oublié ce que les jeunes ont à dire ? : p. 11
- Des nouvelles du Collectif de recherche en itinérance : p. 12
- Informations générales sur le RSIQ : p. 13

**L'actualité du RSIQ** est marquée par deux dossiers majeurs : la mise en place de la prolongation d'un an du programme IPAC et les travaux de consultation de la plateforme nationale dont veut se doter le RSIQ.

**En toile de fond** : Commission parlementaire sur le projet de loi 125, reprise des travaux de l'Assemblée nationale et présentation du budget Audet, reprise de la Chambre des communes et présentation du premier budget Flaherty.

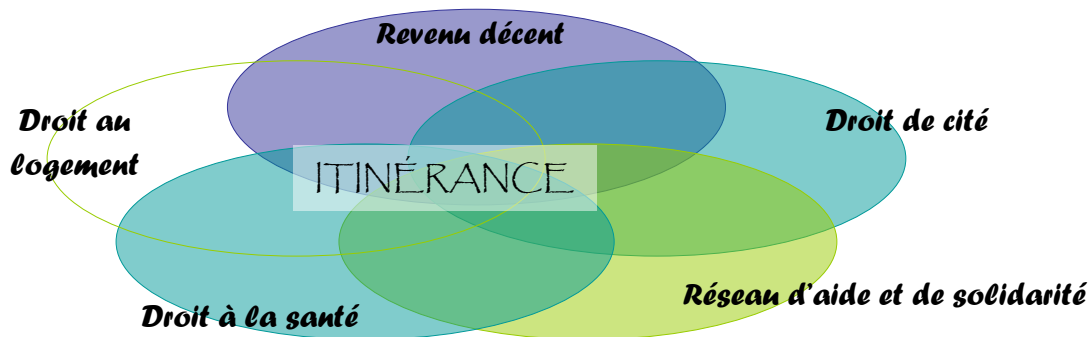
# POUR UNE POLITIQUE EN ITINÉRANCE

## État des travaux

Le RSIQ travaille depuis plusieurs mois déjà à l'élaboration d'une plateforme nationale de revendications. Ces travaux se situent en continuité avec les États généraux de l'itinérance (tenus en mai 2005) et la campagne autour du « Droit de cité ».

La plateforme du RSIQ vise à obtenir une Politique en itinérance de la part du gouvernement du Québec, ainsi que l'intervention sur cette problématique de la part de tous les autres paliers de gouvernement (fédéral, MRC, municipal, CRE).

La plateforme permet de traverser les grands enjeux liés à l'itinérance, et de couvrir les questions liées aux droits fondamentaux des personnes en situation ou à risque d'itinérance et à leurs conditions de vie. Ainsi, la plateforme aborde cinq (5) grands thèmes qui touchent aux différents aspects de la vie des personnes en situation d'itinérance.



Par exemple, concernant la question du revenu, la plateforme énonce des revendications liées à l'accessibilité des prestations de soutien au revenu (aide sociale, allocation, etc.) puisque l'on sait qu'actuellement encore beaucoup de personnes itinérantes n'ont aucun revenu. Concernant le droit à la santé, la plateforme avance des revendications liées à l'amélioration de l'accessibilité et de l'équité dans l'accès à la santé et aux services sociaux.

Le document de travail est téléchargeable sur : [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org) dans la section RSIQ.

## Tournée provinciale

Le RSIQ réalise actuellement une tournée provinciale de consultation de la plateforme. Celle-ci se fait sur la base d'un document de travail rédigé par le comité de travail du RSIQ qui propose une série de moyens et de revendications attachés aux 5 objectifs (revenu, logement, santé, réseau d'aide et droit de cité).

## Rencontres des tables régionales en itinérance

Des rencontres au sein des tables régionales membres du RSIQ vont permettre d'amener des propositions d'amendements aux revendications proposées dans le document qui seront ensuite examinées en rencontre nationale. Déjà plusieurs rencontres ont eu lieu à Saguenay (8 mars), à Longueuil (9 mars), dans Lanaudière (le 14), à Gatineau (le 15).

Les groupes présents ont débattu autour des revendications amenées dans le document de travail. Leurs propositions d'amendement concernent par exemple le droit à l'éducation, les mesures d'inclusion (logement social), l'insertion professionnelle, etc..

D'autres rencontres sont à venir au sein des tables régionales :  
Vaudreuil-Soulanges, le 21 mars  
Drummondville, le 22 mars  
Sherbrooke, le 23 mars  
Montréal, le 30 mars  
Québec, le 4 avril.  
D'autres dates sont encore à confirmer pour la tournée des régions.

## Consultation des personnes en situation d'itinérance

Le RSIQ a également développé un outil d'animation destiné aux personnes en situation d'itinérance. Dans plusieurs régions, des organismes en itinérance organisent des discussions avec leurs usagers et usagères sur les enjeux liés à la plateforme.

Celle-ci les concerne au premier chef puisqu'elle se veut un outil de défense de droits. Il était donc important de créer des espaces de prise de parole où les personnes en situation d'itinérance peuvent exprimer leur opinion sur les revendications avancées.

La photographie ci-contre montre des usagers et des membres de l'équipe de la Maison d'accueil pour les sans-abri de Chicoutimi réunis pour une soirée thématique sur la plateforme du RSIQ. Au cours de cette discussion, les usagers ont surtout parlé des questions liées à l'accessibilité : à l'aide sociale, à l'assurance-emploi, à des mesures d'insertion socioprofessionnelle, au logement. Ils ont également évoqué les difficultés rencontrées pour la réinsertion sociale et professionnelle. Enfin, ils ont parlé de leurs différentes expériences dans le réseau communautaire en itinérance.

*La banderole « Le Droit de cité » avait été réalisée par les usagères et intervenantes de l'organisme Passages à Montréal.*



Nous vous invitons à prendre contact avec nous pour vous procurer l'outil d'animation et nous donner du feedback sur les rencontres que vous organisez au sein de vos organismes. Des comptes-rendus même sommaires nous permettront d'avoir le pouls des personnes itinérantes et de tenir compte de leur avis pour la consultation nationale et pour la rédaction de la version finale de la plateforme.

## Rencontre nationale de consultation

Les vendredi 21 et samedi 22 avril prochain, le RSIQ tiendra une rencontre nationale de consultation sur sa plateforme. Acteurs communautaires et institutionnels y sont conviés.

On y examinera la plateforme ainsi que les propositions d'amendements proposées par les régions. Des discussions en atelier de travail permettront d'enrichir chacun des 5 objectifs de la plateforme. On discutera également des stratégies d'action à développer pour faire valoir cette plateforme.

L'événement se déroulera au Centre 7400 à Montréal. Pour les groupes communautaires de l'extérieur de la région métropolitaine, de l'hébergement est offert sur place sur demande.

Pour informations, visitez la section RSIQ du : [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org) ou appelez-nous au (514) 528-6466.

La plateforme ainsi que la programmation de l'événement et le formulaire d'inscription sont disponibles en ligne. Des dépliants devraient aussi parvenir aux membres des tables régionales.

**Inscriptions jusqu'au 7 avril. Places limitées.**

## Les suites

La plateforme de revendications amendée sera adoptée formellement par les membres du RSIQ à sa prochaine AGA en septembre 2006.

Ils adopteront aussi à cette occasion le plan d'action 2006-2007 qui devra prévoir des activités relatives à chacun des 5 dossiers pour faire avancer les revendications énoncées dans sa plateforme. Celle-ci servira de levier à la mobilisation.

Le RSIQ transmettra également sa plateforme aux paliers de gouvernement et aux ministères concernés selon les priorités établies par les membres.

## IPAC : où en est-on ?

### Prolongation d'un an (jusqu'au 31 mars 2007)

#### Processus d'allocation des fonds en très bonne marche

Rapidement à la rentrée 2006, les groupes financés dans la 2<sup>e</sup> phase d'IPAC ont reçu les formulaires à remplir pour bénéficier de la prolongation d'un an. Les comités locaux d'analyse se sont reformés dans la foulée pour analyser les projets. Les administrations tant fédérale que provinciale ont déployé leurs équipes pour assurer une livraison des enveloppes à temps.

Toutefois, c'est au niveau politique que les choses coïncident. À l'heure d'écrire ces lignes, la ministre Finley n'avait pas encore signé l'entente Canada / Québec concernant les programmes IPAC et FRASA, alors que les hauts fonctionnaires du SNSA l'ont rencontré début février, quelques jours après sa nomination, pour la sensibiliser à l'urgence de procéder dans ce dossier.

Un mécanisme a été trouvé pour palier ce retard dans les signatures et assurer la livraison des fonds dans les délais prévus. Une entente entre les affaires intergouvernementales de Québec et d'Ottawa a été conclue trois semaines avant la date fatidique du 1<sup>er</sup> avril et elle permettra aux agents locaux de Service Canada de procéder à des modifications aux ententes individuelles avec les groupes (inférieures à 25 % de leur budget initial) et de commencer à leur verser leur subvention dès avril 2006.

*Par exemple, si un groupe avait un projet IPAC 2 de 100 000 \$ pour payer deux intervenantEs se terminant au 31 mars et qu'il avait une prolongation accordée de 50 000 \$ pour 2006-2007, l'agent pourra prolonger le projet de 24 999 \$ en attendant que la ministre signe l'entente Canada-Québec. Par la suite, une nouvelle prolongation sera signée pour le reste du montant.*

Ceci éviterait d'avoir à refaire complètement les ententes des groupes. Les groupes devraient bien sûr signer deux modifications à leur entente, ce qui aurait pu être évité si la ministre Finley avait procédé avec diligence dans ce dossier. Cela ne devrait pas, espère-t-on, leur demander davantage de travail administratif. Il faut tout de même se réjouir que les administrations fédérale et provinciale aient trouvé ce mécanisme palliatif. Cette démarche, approuvée par la ministre, est aussi une note encourageante pour la suite des choses. **Le gouvernement conservateur a décidé de maintenir l'investissement prévu dans IPAC par les Libéraux, ce qu'il n'a pas fait dans tous les dossiers.**

#### Insuffisance de l'enveloppe disponible pour 2006-2007

Rappelons nous que juste avant le déclenchement d'élections fédérales, le ministre libéral Joe Fontana annonçait en novembre dernier la prolongation de l'INSA pour un an seulement avec l'octroi de 134,8 millions \$. Sa volonté était alors de « limiter les dégâts » et d'éviter une rupture de services dans les ressources en itinérance. Nous étions depuis août 2004 intervenus pour le sensibiliser à ce dossier et nous avons à plusieurs reprises documenté l'éventuelle rupture de services en lui demandant de prolonger le programme pour une période d'au moins 3 ans.

De ces 134,8 millions \$, 18,4 sont alloués au Québec pour le programme IPAC, soit le tiers de l'enveloppe disponible dans IPAC 2. Force est de constater que le ministre Fontana s'est trompé dans ses calculs. **Ce n'est pas un tiers de la phase 2 qu'il aurait fallu allouer dans la prolongation, mais bien la moitié**, puisque la phase 2 n'a pas permis de financer les groupes sur 36 mois mais seulement sur 24 mois tout au plus.

Le résultat de cette « erreur de calcul » est l'insuffisance des montants. Non seulement les 18,4 millions \$ ne permettront pas de financer de nouveaux projets dans toutes les régions tel que cela

avait été réclamé par les groupes en itinérance, mais ils seront également insuffisants pour prolonger l'ensemble des activités financées dans la phase 2.

En effet, dans un grand nombre de régions, la part consacrée aux ressources humaines (principalement pour des interventions directes auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance) était supérieure à la part consacrée en immobilisations. La prolongation d'un an de l'ensemble des postes d'intervenants aurait nécessité davantage de fonds que Fontana n'en a annoncé. Par exemple, à Québec comme à Gatineau, ce sont près de 20% des budgets qui manquent pour assurer la prolongation (respectivement 650 000 \$ et 155 000 \$). Cela résulte dans des coupures dans les subventions faites aux groupes (à Québec, une coupe égale de 21%, à Gatineau des coupes allant de 3 à 29 % des budgets des projets).

Ainsi, plusieurs régions devront couper des postes, réaménager des horaires, diminuer leurs interventions. Sans compter qu'elles ne pourront pas financer de nouveaux projets, ce qui aurait été tout à fait légitime compte tenu des refus et des coupures imposés dans la 2<sup>e</sup> phase (rappelons que les budgets disponibles pour IPAC 2 (2003-2006) étaient en moyenne trois fois inférieurs aux besoins).

Dans certaines régions qui avaient fait davantage d'immobilisations dans la 2<sup>e</sup> phase (à Montréal, par exemple, 73 % de l'enveloppe IPAC 2 avait été allouée en immobilisations, rénovations et équipements), l'enveloppe disponible pour 2006-2007 permettra d'éviter une rupture de service et de financer des nouveaux projets, même si ces projets ne répondront pas à l'ensemble des besoins.

Ce recul est déplorable d'autant que Fontana avait promis aux groupes que dans l'année de prolongation ils auraient le même chèque qu'auparavant. Mais il faut tout de même se consoler car sans ces 18,4 millions \$, la rupture de services aurait fait beaucoup plus mal. **Au moins les trois quarts des interventions sont maintenus encore un an grâce à cet investissement.**

## **Et après le 31 mars 2007 ?**

**Au-delà du 31 mars 2007, aucune certitude concernant IPAC sinon que le besoin sera là d'un financement fédéral accru et ce pour plusieurs années.**

Avec l'arrivée des Conservateurs, les dossiers de l'itinérance et du logement sont rattachés directement au ministère des Ressources humaines et du Développement social. La conservatrice Diane Finley a donc un portefeuille assez large puisqu'elle hérite des responsabilités de 3 de ses prédécesseurs libéraux. La SCHL et le SNSA (renommé « Direction générale du logement et des sans-abri ») lui sont directement rattachés.

La ministre a de nombreux dossiers à gérer, ce qui fait que l'itinérance pourrait facilement se retrouver au bas de sa liste de priorités. Nous devons travailler d'arrache pied pour la sensibiliser à nos dossiers. C'est pourquoi, il est crucial que les groupes en itinérance se mobilisent pour mettre de la pression sur la nouvelle ministre, comme nous l'avons fait au cours de la session parlementaire précédente auprès des Libéraux et de Joe Fontana.

### **Pousser sur la machine**

Le RSIQ a fait des contacts au cabinet de Finley pour obtenir une rencontre dans les prochaines semaines. Plusieurs de ses membres ont contacté les élus conservateurs de leur région pour les sensibiliser au dossier. 170 groupes ont participé à une campagne de fax adressée à Finley et lancée au cours de la semaine du 6 mars. Celle-ci avait pour objectifs à la fois de rappeler l'urgence de signer la prolongation de l'entente avec le gouvernement du Québec et d'insister sur la nécessité de prolonger le financement fédéral en itinérance sur le long terme.

Cette dernière campagne a rallié de nouveaux groupes et amène à plus de 550 groupes le nombre d'appuis reçus par le RSIQ à la reconduction d'IPAC.

D'autres démarches ont été entreprises pour sensibiliser les élus avant le dépôt du budget, telles que l'envoi d'un mémoire sur les besoins liés à IPAC.

La mobilisation a démontré que la fin du monde n'est pas arrivée le 23 janvier et que la mobilisation peut encore payer.

Nous poursuivrons nos représentations et nous continuerons à vous mobiliser pour obtenir la reconduction d'IPAC avec 50 millions \$ par an au Québec de façon récurrente. D'autres campagnes de fax sont à prévoir cette année ainsi que des conférences de presse et des actions dans les régions comme à Ottawa. À suivre ...

### 3 avril : REPRISE DES TRAVAUX À LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### De nouveaux critiques

Le **Bloc Québécois** a désigné Christian Ouellet, député de Brome-Missisquoi, pour succéder à Christian Simard comme critique en logement social puisque celui-ci n'a pas été réélu dans Beauport-Limoilou. Le RSIQ a fait une première rencontre avec M. Ouellet le 13 mars dernier. Lors de cette rencontre qui nous a permis de présenter le RSIQ et de faire part des priorités de nos membres, M. Ouellet a démontré beaucoup d'intérêt pour la question de l'itinérance et nous a affirmé que cela faisait partie des priorités du Bloc Québécois. Celui-ci devrait probablement remettre sur la table le projet de loi C-363. Ce projet, déposé par Christian Simard l'an dernier, proposait l'utilisation des surplus faramineux de la SCHL pour la construction ou la conversion de logements sociaux. Malheureusement, ce projet de loi avait été rejeté par la majorité puisque seuls les députés du Bloc et du NPD avaient voté en sa faveur.

Rappelons que nous avons développé de bons liens avec le Bloc Québécois lors de la dernière session parlementaire. Christian Simard était intervenu plusieurs fois en Chambre sur le dossier IPAC, notamment pour adresser des questions à Joe Fontana. Simard ainsi que d'autres députés bloquistes avaient également appuyé le RSIQ en endossant la campagne « Le Droit de cité ».

Le **Nouveau Parti Démocratique** a aussi désigné une nouvelle critique. Il s'agit d'Irene Mathysen, élue à London (Ontario). Celle-ci a une bonne connaissance des dossiers santé, mais est nouvelle dans le domaine du logement et de l'itinérance. Nos partenaires d'autres provinces ont eu des contacts positifs avec elle. Nous souhaitons pouvoir la rencontrer dans les semaines à venir.

Le **Parti Libéral** quant à lui n'a pas de critique dédié aux dossiers logement et itinérance. C'est Carolyn Bennett, critique en développement social, qui aura la charge de ces dossiers. On ne sait pas si Carolyn Bennett cherchera à reprendre à son compte la réflexion de Fontana autour d'un Cadre national de logement et si elle défendra les initiatives mises en place par les Libéraux, telles que l'INSA (dont fait partie l'IPAC). Cela reste à vérifier lors d'une éventuelle rencontre.

On a appris par ailleurs que le SNSA présenterait à la ministre Finley au cours du printemps 2006 les travaux amorcés lors du précédent gouvernement sur le Cadre national en logement. Rappelons que ce Cadre avait fait l'objet de consultations auxquelles le RSIQ avait contribué en janvier et février 2005 et que le ministre Fontana qui devait le déposer pour approbation au cabinet des ministres ne l'avait pas fait ... « par manque de temps ». Nous n'en connaissons donc pas le contenu. Seul un rapport de la consultation a été rendu disponible. Nous présumons, de par nos rencontres avec Fontana, que son Cadre faisait une large part au logement comme solution à l'itinérance et aux mesures en logement privé (telles que les suppléments au loyer).

## QUE DOIT-ON ATTENDRE DU BUDGET FÉDÉRAL ?

La Chambre des Communes doit reprendre ses travaux aux alentours du 4 avril. Dans les semaines suivantes, le ministre des Finances, James Flaherty, déposera son budget 2006-2007. Ce sera le premier budget du gouvernement conservateur de Stephen Harper.

Ce budget devrait donner la couleur du gouvernement et il s'en servira pour démontrer ses priorités. Toutefois, la plupart des ministres en sont présentement à prendre connaissance de leurs dossiers et à organiser leur cabinet.

Le budget Flaherty se limitera probablement aux mesures budgétaires énoncées lors de la campagne électorale : hausse des budgets consacrés à la sécurité et la défense, mesures fiscales visant les entreprises et les ménages de la classe moyenne, élimination de la TPS, allocations données aux parents.

Nous souhaiterions y voir de nouveaux programmes de logement social avec l'octroi de 2 milliards par année (1% du budget) et la poursuite de l'INSA avec l'octroi de 50 millions \$ annuels et récurrents pour l'IPAC au Québec.

### 23 mars : BUDGET AUDET : les demandes du RSIQ

#### Budget Audet : de nouveaux investissements dans le logement social et communautaire ?

Le RSIQ a participé le 15 mars dernier à une conférence de presse organisée par une coalition de 6 regroupements nationaux préoccupés par les questions relatives au logement : Association des groupes de ressources techniques en habitation (AGRTQ), Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ), Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), et Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).

Nous y avons réclamé que le budget Audet prévoie des fonds suffisants pour permettre la réalisation de 2500 logements sociaux et communautaires par année au cours des 5 prochaines années dans le cadre du programme québécois AccèsLogis. Nous demandons également la bonification du programme qui n'a pas été indexé depuis près de deux ans alors que les coûts de construction à eux seuls ont augmenté de presque 5 % par année dans les grands centres urbains. **Sans cet ajout de fonds, au moins 3100 logements sociaux et communautaires pour lesquels des projets sont présentement en élaboration à travers le Québec, ne pourront tout simplement pas voir le jour.**

#### Poursuite des suppléments au loyer accordés dans le cadre de mesures d'urgence

Plusieurs groupes dont le RSIQ sont également intervenus pour demander au Gouvernement du Québec de prolonger et d'étendre les mesures d'urgence qui avaient été mises en place en raison de la crise du logement.

Actuellement, le RSIQ déplore que dans certaines régions, les unités de supplément au loyer aient été réservées aux sans-logis alors qu'**un grand nombre de personnes itinérantes ont tout autant besoin de cette aide financière pour leur permettre de retrouver un logement.** Nous demandons que cette situation soit corrigée au plus tôt. Le budget Audet devrait comporter des fonds suffisants pour assurer une poursuite et un élargissement des mesures d'urgence.

## L'avis du RAPSIM sur le budget Audet

Le gouvernement Charest et le Ministre des finances, Michel Audet, organisent une consultation pré-budgétaire en ligne pour le budget 2006-2007 : «Exprimez-vous sur la dette». Le RAPSIM, interpellé par les récentes annonces gouvernementales comme quoi le remboursement de la dette et les baisses d'impôts seraient des priorités budgétaires, se saisit donc de l'occasion pour rappeler que, sans nier l'enjeu que représente le niveau de la dette, ça ne doit pas être l'élément prioritaire qui guide l'action budgétaire.

Le RAPSIM émet cependant des réserves quant à ce type de consultation. Certes, la volonté d'ouverture et d'écoute est louable mais le mode choisi est questionnable. Les personnes les plus démunies ont très peu accès à Internet, certaines ne savent ni lire ni écrire et, pourtant, ce sont ces mêmes personnes qui seront le plus touchées par les choix budgétaires 2006-2007, surtout si la priorité va à la dette et aux baisses d'impôts. Des moyens de consultation existent pourtant : en se rendant dans les refuges et les centres de jour, le gouvernement entendrait les enjeux que soulèvent les plus démunies.

Le RAPSIM ne considère pas que la dette québécoise doive être traitée avec une telle insistance. Il est vrai que la dette représente une dépense importante soit 12.5% du budget québécois. Toutefois, insister seulement sur la dette nous éloigne d'autres pistes de solutions comme la possible augmentation des revenus de l'État en taxant davantage la richesse et les profits faramineux des grosses entreprises. Focaliser sur la dette nous distrait donc de vrais enjeux comme la structure des revenus de l'État, la concentration de la richesse et la réduction de la taille de l'État. De plus, la dette a permis au Québec de se doter d'un patrimoine que d'autres provinces nous envient. Les Centres de la petite enfance, les écoles et CÉGEPs, les hôpitaux et les logements sociaux représentent un avoir net bien supérieur au montant de la dette.

Le RAPSIM réaffirme que la réduction des impôts n'est pas non plus souhaitable. Il est inquiétant que les militants libéraux placent la réduction des impôts comme la priorité numéro

un. En effet, le gouvernement se priverait de revenus importants dont il a pourtant dramatiquement besoin pour investir dans des programmes et des équipements collectifs. Encore une fois, la réduction des impôts ne ferait qu'agrandir l'écart entre les mieux nantis et les plus démunies. Au moins 40% des citoyens ne paient pas d'impôts et ne profiteraient absolument pas de cette mesure.

### Régler le déficit social avant de baisser les impôts et de rembourser la dette

Ainsi, selon le RAPSIM, le déficit social est la vraie priorité : les plus démunies s'appauvrissent alors que la richesse augmente. Le budget devrait cibler des objectifs de justice sociale et de lutte à la pauvreté :

- en partageant la richesse, ce qui ne passe pas par des baisses d'impôts mais bien par une imposition progressive et une lutte contre l'évasion fiscale des entreprises et des individus les mieux nantis. La clause d'impact de la Loi 112 qui prévoit que toute décision gouvernementale s'assure de réduire l'écart entre les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches doit être un élément clé pour analyser les décisions budgétaires 2006-2007,
- en rehaussant les niveaux indécents de sécurité du revenu, le niveau actuel d'aide se situant bien en-dessous des seuils de pauvreté,
- en construisant plus de logements sociaux (HLM, coopératives et OSBL) puisque le marché privé n'est pas capable d'offrir un toit pour toutes et tous,
- en soutenant les groupes qui accompagnent les plus démunies et qui doivent faire face à des situations chroniques de sous-financement. Les groupes en itinérance, par exemple, doivent pouvoir offrir une diversité de services (centre de jour, centre de soir, refuges, hébergement temporaire, transitoire, permanent, avec soutien communautaire, travail de rue, travail de milieu...).
- en investissant dans l'éducation.

Si le gouvernement prétend s'inquiéter des générations futures, ce n'est pas à la réduction

de la dette qu'il doit penser en premier. La réduction des inégalités, la répartition de la richesse et le financement de programmes sociaux structurants seront les seuls garants

d'un avenir plus juste pour les générations futures.

## Rapport de la Ligue des droits et libertés Le Canada et le Québec devant l'ONU

Le 12 mars dernier, la *Ligue des droits et libertés* rendait public son *Rapport social* qui dresse un portrait accablant de la situation des droits économiques et sociaux au Québec. Il dénonce particulièrement :

- l'aggravation de la pauvreté, particulièrement chez les femmes;
- l'insuffisance du salaire minimum qui maintient les travailleurs à faible revenu dans la pauvreté;
- le retrait du droit à la syndicalisation de trois grands groupes de travailleuses (responsables de services de garde en milieu familial, ressources intermédiaires et ressources de type familial);
- les restrictions croissantes à l'assurance-emploi;
- l'insuffisance des prestations de sécurité du revenu;
- l'augmentation de la fréquentation des banques alimentaires, dont 40% des bénéficiaires sont des enfants;
- les effets du sous-financement du système de santé sur la capacité à donner accès à des soins et des services appropriés en temps opportun;
- le manque d'initiative visant à contrer la crise du logement abordable.

La Ligue revendique notamment que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* soit amendée afin que les droits économiques, sociaux et culturels se voient accorder en droit interne le même statut (statut quasi-constitutionnel) que les droits civils et politiques. Cela permettrait aux citoyens lésés d'exiger réparation, ce qui n'est pas le cas actuellement, par exemple des personnes en situation de pauvreté, et de donner davantage de poids aux revendications des groupes sociaux.

Ce Rapport social va être examiné par le Comité du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) des Nations-Unies devant lesquels le Canada et le Québec devront rendre compte en mai prochain de la situation des droits économiques et sociaux au pays.

Déjà en 1998, le Comité d'experts du PIDESC a blâmé l'inaction des gouvernements et a indiqué que la richesse collective du Canada et du Québec était telle que ceux-ci ne pouvaient se soustraire à leurs obligations en vertu du Pacte auxquels tous eux ont souscrit.

**En 2001, 14,4 % des Canadiens et 17,2 % des Québécois vivaient sous le seuil de pauvreté alors même que le gouvernement fédéral enregistrait un surplus budgétaire de 17,1 milliards \$. On s'attend à ce que le Comité des NU soit sévère à l'encontre de nos gouvernements.**

Il faut souhaiter que nos gouvernements se doteront d'un plan d'action pour mettre en œuvre les conclusions du rapport de l'ONU afin de mieux respecter leurs engagements internationaux à l'égard de nos droits économiques et sociaux.

## Avis sur le projet de loi 125

### Protection de la jeunesse : A-t-on oublié ce que les jeunes ont à dire ?

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) croit que les modifications proposées à la Loi sur la protection de la jeunesse (projet de loi 125) ne tiennent pas suffisamment compte du point de vue des jeunes et de leur intérêt. Le ROCAJQ a présenté un mémoire à la Commission des affaires sociales pour faire valoir l'intérêt des jeunes.

Selon le ROCAJQ, après plus de 25 ans, il était temps de procéder à une révision de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Il ne fait pas de doute que le système de protection de la jeunesse possède son lot d'aberrations. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler les résultats de la recherche menée en 2004 par le Conseil permanent de la jeunesse, *Les jeunes des centres jeunesse prennent la parole*, ainsi que les trois films documentaires sortis récemment *L'horizon emmuré*, *Les enfants de la DPJ* et *Les Voleurs d'enfance*, sans oublier le colloque organisé par le ROCAJQ pour donner la parole à ces jeunes.

Pensons à l'isolement et à la contention qui sont trop souvent utilisés à titre disciplinaire dans les centres jeunesse. Le ROCAJQ propose que toute mesure d'isolement ou de retrait dans une pièce austère ne puisse pas être imposée à titre disciplinaire.

La ministre Delisle a finalement abandonné la mesure qu'elle voulait introduire dans le projet de loi concernant les motifs de signalement : la fugue et l'absentéisme scolaire seront maintenus comme motifs de signalement. Toutefois, on examinera un ensemble de facteurs dont l'âge et les plus vieux (à partir de 14 ans) risquent de ne pas voir le signalement retenu. Ceci vient renforcer la tendance déjà en cours depuis quelques années d'un abandon des adolescents par le système de protection de la jeunesse et que les groupes jeunesse ne cessent de dénoncer.

Dans un autre registre, la trajectoire de nombreux jeunes, passant d'une famille d'accueil à un foyer de groupe pour finir dans un centre de réadaptation - trop souvent jusqu'à leur majorité -, ne constituent pas une réponse à leurs besoins. Les lieux d'hébergement qui ressemblent le plus à un milieu familial, comme les foyers de groupe, sont réservés aux plus jeunes. Il s'agit là de la conséquence flagrante d'un manque de ressources financières.

Un des points centraux du projet de loi est la volonté d'assurer la stabilité des liens et la continuité des soins à l'enfant. La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) devra juger très rapidement si le maintien de l'enfant dans sa famille naturelle demeure toujours possible. À défaut de quoi, on pourrait rendre l'enfant disponible à l'adoption. L'opinion du ROCAJQ est que le recours trop mécanique à l'adoption peut provoquer des effets pervers. Les mères des milieux défavorisés, les mères monoparentales et les jeunes mères pourraient faire les frais de ces nouvelles orientations, car il faut tenir compte que 42 % des enfants qui reçoivent des services de protection sont issus des familles ayant un revenu annuel de 12 000 \$ et moins par année. Ne faut-il pas avoir peur que la LPJ devienne l'instrument d'une forme de rapt social des enfants pauvres par des milieux sociaux plus aisés.

Par contre, on s'est moins attardé dans le projet de loi au roulement du personnel, unanimement décrié comme une menace à la stabilité des liens avec les jeunes pris en charge par l'institution de la protection de la jeunesse.

Pour Sylvie Gagnon, les modifications proposées en matière de protection de la jeunesse ne peuvent faire oublier le sous-financement du régime de protection de la jeunesse et de l'ensemble du réseau socio-sanitaire québécois. « Une véritable volonté de soutenir les familles et d'aider les jeunes en difficulté doit commencer par l'établissement d'un véritable filet de protection sociale des familles, un redressement adéquat des ressources financières des soins de santé et des services sociaux, comme celui des organismes communautaires jeunesse, lieux d'écoute et de parole pour les jeunes. »

Pour informations, voir le site [www.cooptel.qc.ca/~rocajq](http://www.cooptel.qc.ca/~rocajq)

## Des nouvelles du Collectif de recherche en itinérance

### **Faire ensemble : la diversité des formes de collaboration pour agir sur l'itinérance**

Une recherche intitulée « les formes de collaboration et de concertation pour agir sur l'itinérance : analyse d'exemples québécois » a débuté au printemps 2005. Elle est pilotée conjointement par Roch Hurtubise, professeur au Département de service social de l'Université de Sherbrooke et Shirley Roy, professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, tous deux membres du CRI. Cette recherche vise à étudier les différentes formes d'alliances et d'action concertée mises en place dans quatre régions du Québec (Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Montérégie).

La concertation en itinérance ne constitue pas une pratique facile, les défis à relever dans ce domaine sont grands. Pensons notamment aux pressions des demandes quotidiennes (urgences, problèmes imprévus), les sollicitations de toute nature (besoin de financement, de représentation publique, d'évaluation des services) et les conceptions variées de l'intervention auprès de cette population.

De concert avec les milieux de pratique, le CRI documentera ces pratiques afin de connaître tant les configurations possibles de pratiques d'alliance que les pratiques exemplaires de concertation. Ainsi, pour parvenir aux résultats escomptés, seront réalisées des entrevues auprès d'informateurs clés des quatre régions. Les entrevues ont débuté à l'automne dernier et la cueillette de données devrait être terminée d'ici la fin du mois de juillet. Après l'analyse et la rédaction du rapport final, qui se fera en collaboration avec le Réseau Solidarité Itinérance du Québec, nous souhaitons diffuser les résultats par des activités ciblées en région et par l'organisation d'un forum national qui se déroulera vraisemblablement en janvier 2007. Nous vous tenons au courant des développements à propos de ce projet.

### **Dynamiser les liens entre la recherche et la pratique**

Afin de dynamiser les liens entre le milieu de la recherche et le milieu de la pratique, le Collectif de recherche sur l'itinérance (CRI) a confié un mandat à Isabelle Tardif. Embauchée par le CRI à raison de 10 heures par semaine depuis février, Isabelle travaille présentement à explorer les pistes qui permettraient de resserrer les liens entre le milieu de la recherche et le milieu de la pratique.

Déjà, quelques idées nous semblent pertinentes. Par exemple, favoriser les échanges entre le milieu de la recherche et celui de la pratique permettant à chacun de prendre connaissance de leurs préoccupations respectives. La rédaction d'une chronique, publiée dans le bulletin du RSIQ, pour faire part des préoccupations des chercheurs favoriserait l'échange entre les milieux. Isabelle prévoit rencontrer quelques chercheurs afin d'identifier leurs perceptions des enjeux actuels de recherche en matière d'itinérance. Ceci permettra aux intervenants milieu d'être au fait des préoccupations émergentes au sein des milieux de la recherche.

L'identification des besoins de connaissance des milieux de pratique est tout aussi prioritaire. La conjoncture actuelle, notamment la consultation nationale du RSIQ auprès de ses membres à propos du projet québécois de Politique en itinérance donne une occasion formidable de connaître les préoccupations des milieux de pratique. Ainsi, Isabelle procèdera à l'analyse de la plateforme de revendications du RSIQ en plus de participer à quelques rencontres de la tournée de consultation des régions afin de saisir globalement les questions et thématiques en matière d'itinérance qui seraient susceptibles d'intéresser les chercheurs.

Nous sommes ouverts à toutes suggestions de votre part. Vous pouvez réagir en contactant directement Isabelle Tardif à l'adresse courriel suivante : [Isabelle.Tardif@USherbrooke.ca](mailto:Isabelle.Tardif@USherbrooke.ca) ou par téléphone au (514) 721-3140.

## Soutien financier du RSIQ

Plus tôt cette année, nous avons fait appel à votre solidarité. Une vingtaine de groupes ont ainsi contribué à notre financement en donnant 25 \$, 50 \$, 100 \$ ou plus. Ceci nous a permis de recueillir près de 2 000 \$.

Merci encore à ceux qui nous ont soutenus ! Cette somme nous permettra de réaliser des activités directement reliées à notre mission et au plan d'action que nous nous sommes donnés en AGA cette année. Actuellement, nous poursuivons nos efforts pour faire augmenter le financement du RSIQ, et en assurer la pérennité.

**Nous invitons les groupes à nous envoyer leur don aux coordonnées ci-dessous.**

## Liste des membres du RSIQ

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)  
Table Action Prévention Itinérance de Lanaudière (T.A.P.I.L.)  
Table de concertation des sans domicile fixe de Longueuil  
Table itinérance de Vaudreuil-Soulanges  
RAIIQ  
Table itinérance de Saguenay  
Table de concertation sur l'itinérance de Sherbrooke  
Comité de lutte contre l'itinérance en Outaouais urbain  
Groupe Action Pauvreté Yamaska (Granby)  
Table de concertation sur l'itinérance de Drummondville  
Au Bercail de St-Georges (Beauce)  
Le Répit du Passant (Rimouski)  
Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) (*Membre associé*)

## Informations générales

### Comment joindre le RSIQ ?

Adresse postale :  
105, Ontario Est# 204  
Montréal (QC)  
H2X 1G9

Coordonnatrice : **Nathalie Rech**  
Téléphone : (514) 528-6466  
Courriel : [nathalie.rech@videotron.ca](mailto:nathalie.rech@videotron.ca)  
Fax : (514) 879-1948

Président : **Pierre Gaudreau**  
Téléphone : (514) 879-1949  
Courriel : [pierre.gaudreau@qc.aira.com](mailto:pierre.gaudreau@qc.aira.com)

### Une foule d'informations sur votre Réseau

Accessibles sur Internet au [www.rapsim.org](http://www.rapsim.org) dans la section consacrée au RSIQ

**La prochaine édition du Bulletin des régions est prévue  
pour mai ou juin 2006.  
Envoyez-nous vos articles dès aujourd'hui !**